

La Méditerranée, une géographie paradoxale

Situations démographiques et logiques migratoires trans-méditerranéennes

Publié le 01/03/2004

Auteur(s) : Gérard-François Dumont

La Méditerranée est souvent présentée comme une dualité démographique entre le Nord et le Sud. Afin de confirmer ou d'infirmier cette idée, différents critères démographiques doivent être examinés. Ceux concernant la densité et l'urbanisation peuvent être écartés. En effet, le premier est trop disparate à l'intérieur des pays, que l'on songe, en France, aux zones littorales azuréennes françaises et à l'arrière-pays des Alpes-Maritimes ou, en Égypte, à la vallée du Nil par rapport aux déserts de l'Est et de l'Ouest. Quant à l'urbanisation, elle s'inscrit non seulement dans des définitions variables selon les pays, rendant la justesse des comparaisons difficiles, mais aussi dans une histoire politique propre à chaque État, à l'exemple des effets des conflits civils contemporains sur l'urbanisation en Grèce ou plus récemment en Algérie.

En revanche, les mouvements naturel et migratoire offrent des discriminants assez précis et donc opportuns. Leur étude conduit à deux analyses contradictoires. Selon la première, la Méditerranée est duale, divisée en deux sous-ensembles géographiques aux caractéristiques démographiques différentes. Mais cette approche première peut être remise en cause dans la mesure où une analyse plus précise conclut à une Méditerranée plurielle.

Dualité démographique...

Un premier examen démographique des pays méditerranéens met en évidence des évolutions radicalement différentes. D'une part, le mouvement naturel oppose des pays à croissance rapide et ceux sans croissance ou à faible croissance. D'autre part, les systèmes migratoires des pays riverains se distinguent nettement.

Deux mouvements naturels différents

Que l'on considère l'ensemble des populations du monde ou ceux de la Méditerranée, la meilleure mesure synthétisant les effets des conditions de natalité sur les régimes démographiques est l'**indice synthétique de fécondité**. Son niveau conduit à séparer les pays dont la fécondité est suffisante pour assurer le simple remplacement des générations et ceux où elle est insuffisante. Une telle séparation s'inscrit en Méditerranée dans une logique géographique.

En effet, selon les données 2003 (*Population & Avenir n°665 - novembre/décembre 2003*) les pays méditerranéens ayant une fécondité incontestablement insuffisante pour atteindre le niveau de simple remplacement des générations sont tous situés dans la partie européenne de la Méditerranée, de l'Espagne à la Grèce en passant par la France, l'Italie, les pays méditerranéens de l'ex-Yougoslavie et même l'Albanie. En effet, la fécondité de ce dernier pays, longtemps estimée à un niveau plus élevé, est désormais chiffrée à 2 enfants par femme pour 2003.

Aux pays des rives nord de la Méditerranée s'ajoutent deux États îliens, Malte et Chypre, dont le premier est ordinairement classé dans l'Europe méridionale. En revanche, Chypre est rangée géographiquement dans l'Asie occidentale, mais son adhésion au 1er janvier 2004 à l'Union européenne la rapproche politiquement de l'Europe méditerranéenne, ce qui est déjà le cas en considérant son niveau de fécondité.

À l'opposé des États entrant dans la catégorie ci-dessus, les autres pays méditerranéens entrent tous dans une seconde catégorie comptant une fécondité supérieure à 2,0 enfants par femme, assurant le simple remplacement des générations lorsque les conditions sanitaires permettent de contenir les taux de mortalité. Appartiennent à cette seconde catégorie les États de l'Afrique méditerranéenne, du Maroc à l'Égypte en passant par l'Algérie, la Tunisie et la Libye, ainsi que les pays continentaux de l'Asie méditerranéenne, de Gaza et d'Israël à la Turquie en passant par le Liban et la Syrie.

Indice synthétique de fécondité des femmes des États du pourtour méditerranéen (milieu de la période 1970-1975)



Indice synthétique de fécondité des femmes des États du pourtour méditerranéen (milieu de la fourchette de projection 2000 - 2005)



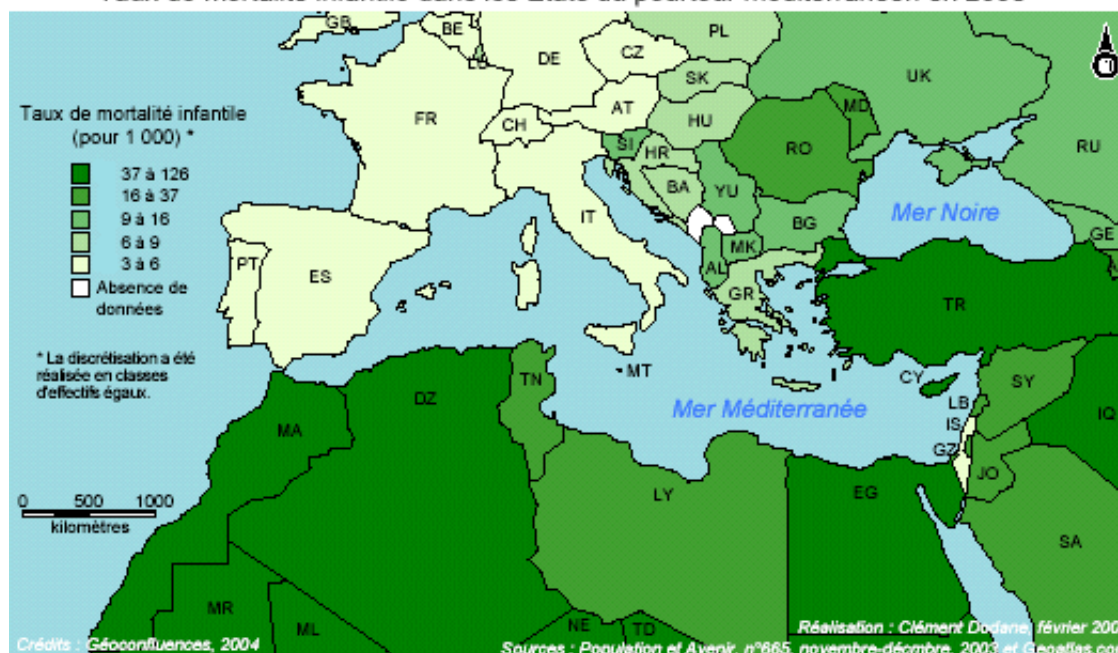
Cliquer sur les documents pour les agrandir



La dualité qui sépare en deux niveaux principaux de fécondité la Méditerranée se retrouve presque semblable à l'examen d'un indicateur essentiel de mesure des conditions de mortalité, le **taux de mortalité infantile**. Au début du troisième millénaire, au sein des pays méditerranéens, une dualité oppose deux ensembles régionaux, puisque le niveau de mortalité infantile de 15 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances sépare les pays à mortalité infantile élevée et ceux à mortalité infantile faible ou moyenne. Les

premiers forment un ensemble continu sur la façade européenne de la Méditerranée et comptent les deux États îliens devenant membres de l'Union européenne en mai 2004, Malte et Chypre. Les seconds additionnent les pays méditerranéens de l'Afrique septentrionale et continentaux de l'Asie occidentale. Ce dernier ensemble ne comprend qu'une exception, Israël, dont le niveau de mortalité infantile est fort bas.

Taux de mortalité infantile dans les Etats du pourtour méditerranéen en 2003



Cette dualité démographique, mise en évidence par les niveaux de fécondité et par les taux de mortalité infantile, synthétise la forte différence des régimes démographiques. **L'accroissement naturel** des pays méditerranéens de l'Europe ou de l'Union européenne est très faible ou négatif, notamment parce que les bas niveaux de fécondité impliquent des taux de natalité peu élevés. Le régime démographique de l'Europe méditerranéenne se caractérise par des taux annuels d'accroissement naturel toujours inférieurs à 1% (et guère plus en Albanie malgré une baisse de fécondité plus récente).

En revanche, les estimations 2003 donnent un taux d'accroissement naturel toujours supérieur à 1 % dans les autres pays méditerranéens. Dans ceux-ci, les projections démographiques moyennes pour les décennies futures indiquent des croissances importantes, alors que c'est la stabilité ou la dépopulation qui caractérisent celles des pays de l'Europe méditerranéenne.

Cette opposition géographique dans le mouvement naturel est confirmée par l'analyse du mouvement migratoire.

Pays d'émigration, pays d'immigration

Les flux migratoires interméditerranéens peuvent être considérés comme formant un système mariant deux natures migratoires, associant des pays d'émigration et des pays d'immigration.

Malgré de considérables ressources, les pays méditerranéens de l'Asie et de l'Afrique ne sont parvenus ni à un rythme de développement rapide ni à utiliser des méthodes d'intégration susceptibles de stimuler l'expansion économique. Une institution comme la Ligue arabe, créée bien avant le traité de Rome, n'a, à ce jour, offert aucun stimulant au développement de ses membres. L'Union du Maghreb arabe, créée en 1989, n'existe guère que sur le papier. Dans le même temps où la Grèce, l'Espagne, la Slovénie, la Croatie se démocratisaient, les avancées politiques en Méditerranée méridionale et orientale étaient modestes, voire nulles. D'où **l'installation d'une double fracture**

politique et économique en Méditerranée générant le système migratoire actuel.

L'Afrique méditerranéenne se présente donc comme une région d'immigration vers l'Europe méditerranéenne. Seule exception, mais secondaire d'un point de vue démographique compte tenu de sa faible population, la Libye. La situation est semblable dans les pays de l'Asie occidentale continentale qui se caractérisent par une émigration, à l'exception d'Israël. Ces migrations relèvent de deux types. Les principales sont des migrations économiques qui additionnent des migrations légales de travail ou familiales et des migrations clandestines. Elles sont néanmoins à composante politique, dans la mesure où l'aspiration économique des migrants se fonde sur l'absence ou l'échec des politiques de développement mises en œuvre. Les secondes sont des migrations proprement politiques liées à des systèmes politiques jugés insupportables, comme dans le cas des Kurdes turques refusant l'oppression politique des Turcs ou des Libanais rejetant la pax syria qui leur est imposée.

À l'opposé, l'Europe méditerranéenne se présente comme une région d'immigration pour le sud et l'est du bassin méditerranéen, à l'exception des trois pays dont le régime politique n'est pas stabilisé, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie Monténégro et l'Albanie. Comme le poids démographique relatif des pays qui font exception est limité, il est possible de considérer l'existence d'un système migratoire général dans le bassin méditerranéen, opposant généralement des pays d'émigration au Sud et à l'Est et des pays d'immigration au Nord. D'où une dualité démographique migratoire qui recouvre dans une large mesure la dualité démographique naturelle.

Néanmoins, une analyse davantage affinée conduit à s'interroger sur cette conclusion.



...ou pluralité démographique de la Méditerranée

En effet, la dualité méditerranéenne mise en évidence, apparemment évidente, peut être remise en cause par un examen attentif tant du mouvement naturel que du mouvement migratoire.

Les contrastes dans le mouvement naturel

La notion de dualité démographique conduit à considérer l'Europe méditerranéenne comme ayant une homogénéité de régime démographique. Certes, les pays considérés sont tous entrés dans une période posttransitionnelle, si l'on considère celle-ci incontestable à partir du moment où la fécondité est devenue inférieure au remplacement des générations. Or, sur un plan général, rien n'atteste que des régimes démographiques en période posttransitionnelle soient semblables.

D'ailleurs, **une hétérogénéité dans la période posttransitionnelle se constate parmi les États du nord de la Méditerranée**, avec une nette opposition entre des pays dont la fécondité, bien que fortement abaissée, est restée plus proche de deux enfants par femme que d'un enfant par femme et d'autres pays qui, au contraire, ont une fécondité extrêmement faible. Les premiers sont, toujours selon les données 2003, l'Albanie, Chypre, la France, Malte et la Serbie Monténégro. Les seconds sont la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Grèce, l'Espagne, l'Italie et la Slovénie. Il en résulte, au nord de la Méditerranée, deux catégories d'évolution dans le régime démographique. La première se caractérise par un taux d'accroissement naturel faible, mais incontestablement positif. En revanche, la seconde enregistre un taux d'accroissement naturel quasiment nul ou négatif.

Les disparités entre les pays des rives septentrionales de la Méditerranée ne

concernent pas seulement la fécondité, mais aussi la mortalité et singulièrement la mortalité infantile. En effet, il convient d'opérer une distinction entre des taux de mortalité infantile très fortement abaissés, proches du plancher historique connu par l'humanité, et des taux certes affaiblis, mais dont le niveau met en évidence une possibilité de nouveaux progrès. Les premiers concernent les pays qui n'ont jamais eu à connaître de régime communiste : il s'agit de Chypre, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie et de Malte. En revanche, les autres, pays de l'ex-Yougoslavie et Albanie ont encore des taux de mortalité infantile situés dans une fourchette supérieure aux premiers, entre 8 et 14 pour mille selon les estimations 2003. Ces deux niveaux mettent en évidence des différences notables. Par exemple, l'Espagne et la Slovénie ont la même fécondité, à 1,2 enfant par femme. Mais leurs taux de mortalité infantile varient du simple au triple.

Ainsi l'éventail des régimes démographiques de la Méditerranée septentrionale souligne de réelles hétérogénéités.

De même, les pays riverains de la Méditerranée méridionale et orientale ont des spécificités démographiques inégalitaires, toujours en considérant ces deux indicateurs privilégiés que sont la fécondité et la mortalité infantile.

En matière de fécondité, il faut d'abord distinguer les pays dont l'abaissement de la fécondité s'est effectué à une grande rapidité et se trouvent en conséquence à des niveaux soit de fin de la transition démographique, soit de début de la fin de la transition. Il s'agit dans le premier cas de la Tunisie, dans le second cas de l'Algérie, du Liban, du Maroc et de la Turquie.

L'état du recul de la mortalité infantile dans les pays africains et asiatiques de la Méditerranée souligne à son tour des différences. Le taux de mortalité infantile se situe à des niveaux plus bas dans les pays qui ont entrepris des politiques plus volontaristes de protection maternelle et infantile, soit sous l'effet d'une volonté politique forte, comme en Tunisie ou en Israël, soit en raison de l'utilisation de la rente pétrolière à cette fin, comme en Libye.

En revanche, dans les autres pays, les taux de mortalité dépassent 35 pour mille, allant jusqu'à 44 en Égypte et 54 en Algérie selon les estimations 2003. Reste une situation singulière, celle de Gaza (mortalité infantile au niveau relativement bas de 26 pour mille), où le réseau sanitaire s'inscrit dans un effort international conduit par des organismes de l'Organisation des Nations unies.

Finalement, la notion de dualité démographique se trouve mise en pièce par un examen attentif du mouvement naturel ; il n'y a pas de modèle démographique propre à la Méditerranée européenne. Il n'y a pas non plus de modèle démographique propre ni aux pays de la Méditerranée africaine, ni aux pays de Méditerranée asiatique, mais des évolutions spécifiques liées aux histoires politiques économiques, sociales et culturelles spécifiques de chaque pays.

L'examen détaillé des réalités migratoires offre une seconde raison de mise en cause de la notion de dualité.



La diversité des flux migratoires

La thèse présentée ci-dessus selon laquelle le système migratoire méditerranéen se résumerait à une double logique de flux, les uns allant de l'Afrique méditerranéenne à l'Europe méditerranéenne, les autres de l'Asie méditerranéenne vers l'Europe méditerranéenne, doit être remise en cause. En effet, cette présentation conduit à omettre d'autres flux qui, bien que n'étant pas majoritaires, représentent des mouvements

quantitatifs non négligeables et d'autres logiques migratoires. Il s'agit des flux Nord-Nord, des flux Sud-Sud et même de flux Nord-Sud.

Les flux Nord-Nord s'inscrivent dans deux logiques différentes, la première conforme aux facteurs migratoires classiques, la seconde mettant en évidence de nouvelles logiques migratoires. Lorsque des pays ne parviennent pas à donner confiance à leurs habitants et à instaurer un État de droit suscitant des comportements donnant foi en l'avenir, des personnes sont tentées par l'émigration. Le nombre des pays d'Europe méditerranéenne dans ce cas a heureusement diminué, mais il faut encore compter l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie Monténégro dont des ressortissants choisissent le départ.

La seconde nature de flux Nord-Nord provient de ce que l'intégration européenne signifie pour les pays de l'Union. Le champ de migration interne des populations de l'Europe méditerranéenne s'est élargi. En effet, il est loisible à tout habitant de l'Union européenne d'aller vivre et travailler dans l'un quelconque des pays de l'Union sans solliciter aucune autorisation et sans que cela ait des conséquences dommageables sur sa protection sociale. Ce qui précède a pour effet de générer entre les pays européens un type de migrations : les "migrations entrepreneuriales" (Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales, Les nouvelles logiques migratoires*, Paris, Editions Sedes, 1995).

La diversité démographique de la Méditerranée du Nord se complète d'une diversité au Sud et à l'Est, mais dans des contextes fondamentalement différents. La Libye est un pays d'immigration compte tenu de ses besoins de main-d'œuvre, mais il s'agit d'une immigration temporaire et toujours sous la menace d'expulsion, dans le cadre d'un refus libyen permanent de toute intégration des populations étrangères, bien que pour l'essentiel arabes, venues d'Égypte, d'Algérie, de Tunisie notamment.

En Méditerranée asiatique, un système migratoire spécifique concerne Israël. Ce pays fait bénéficier les juifs du monde entier de la loi du retour (*aliyah*). Il en résulte la poursuite de flux migratoires. En outre, la seconde Intifada, la multiplication des actes terroristes et la quasi-fermeture des Territoires palestiniens signifie pour l'économie israélienne un moindre recours à la main-d'œuvre arabe des Territoires. En conséquence, Israël encourage la venue en remplacement de travailleurs de différents pays, notamment européens.

La description d'un système migratoire méditerranéen dual est donc fortement remise en cause par l'examen, d'une part, des effets de l'intégration européenne, d'autre part, des systèmes migratoires spécifiques de certains pays du sud ou de l'est de la Méditerranée.

Le souci de comprendre la géographie des processus démographiques en œuvre dans le monde conduit à tenter de les cerner en proposant des contours assez nets. C'est ainsi que, par analogie avec certains critères politiques et démographiques, la Méditerranée peut être considérée comme une dualité démographique au regard des mouvements naturel et migratoire. Au Sud et à l'Est, les pays traversent la seconde étape de la transition démographique et sont des terres d'émigration ; au Nord, ils sont en situation posttransitionnelle et s'offrent à l'immigration.

Mais cette approche apparemment valable masque une réalité beaucoup plus contrastée. Car le cheminement démographique propre à chaque pays est spécifique, et l'appartenance géographique à telle ou telle rive de la Méditerranée ne signifie pas *ipso facto* une convergence vers tel ou tel type démographique : la géodémographie de la Méditerranée ne peut être réduite à l'exposé d'un système démographique dual séparant des pays qui, chacun dans leur sphère géographique, s'alignerait sur un modèle commun.

En outre, un examen des pays méditerranéens à l'échelon infranational mettrait en évidence des variétés démographiques encore plus grandes, par exemple entre le Maroc urbain et le Maroc rural, ou entre les différentes Communautés autonomes

espagnoles. Car les taux démographiques d'un pays ne sont souvent que la moyenne des taux disparates de ses différentes régions. La réalité démographique doit être approchée à un niveau géographique assez fin au risque d'énoncer des généralisations trop simplificatrices de la réalité. La géographie est donc une science indispensable car, en imposant l'utilisation de différentes échelles spatiales, elle permet de mieux décrypter la complexité du monde.

Indications bibliographiques

- Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Editions Armand Colin, 2004.
- Dumont, Gérard-François, “*Les nouvelles logiques migratoires*”, in : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, *Qu'est-ce que la Globalisation ?*, Paris, Editions Odile Jacob, 2004, p. 97-116.
- Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales, Les nouvelles logiques migratoires*, Paris, Editions Sedes, 1995.
- Dupâquier, Jacques, “*La géographie mondiale des populations en 2003*”, *Population et Avenir*, n° 665, novembre-décembre 2003.
- Lahlou, Mehdi, *Le Maroc et les migrations subsahariennes*, *Population & Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002.
- Méraud, Véronique, Dumont, Gérard-François, “*Carte des migrations et indice de développement humain en Europe et en Afrique septentrionale*”, *Population & Avenir*, n° 649, septembre-octobre 2000.
- Montenay, Yves, “*Méditerranée : les contrastes démographiques*”, *Population et Avenir*, n° 655, novembre-décembre 2001.
- Moriniaux, Vincent (direction), *La Méditerranée*, Paris, Editions du temps, 2001.
- Sanguin, André-Louis (direction), *Mare nostrum*, L'Harmattan, Paris, 2000.
- Wackermann, Gabriel (direction), *La Méditerranée en dissertations corrigées*, Paris, Ellipses, 2001.
- Wackermann, Gabriel (direction), *Un carrefour mondial : la Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.

Pour compléter : des ressources en ligne

- Sur Géoconfluences, dans le corpus documentaire de ce dossier : [Flux migratoires et effets de barrières en Méditerranée](#)
- Définitions à partir du dictionnaire de l'INSEE : www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/accueil.htm
- Sur les migrations, dans *Cultures et conflits* : www.conflits.org/numeros_new.php3
 - Michel Peraldi - Marseille : réseaux migrants transfrontaliers, place marchande et économie de bazar www.conflits.org/article.php3?id_article=101
 - Hassen Boubakri - Les entrepreneurs migrants en Europe : dispositifs communautaires et économie ethnique. Le cas des entrepreneurs tunisiens en France www.conflits.org/article.php3?id_article=107
- Rapport annuel du PNUD pour 2003 : www.undp.org/annualreports/2003/francais



Retour haut de page

Mise à jour : 01-03-2004

Copyright ©2002 Géoconfluences - DGESCO - ENS de Lyon - Tous droits réservés, pour
un usage éducatif ou privé mais non commercial